



1. INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (HU)

35-522-03 Érintésvédelmi szabványossági felülvizsgáló

2. TRADUCTION DE L'INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (FR)

Agent chargé de la vérification de standardisation de la sécurité de contact
(LA TRADUCTION DE L'INTITULE EST DONNEE A TITRE D'INFORMATION)

3. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

Le spécialiste peut assurer les activités suivantes:

- exécuter des contrôles de mécanicien et de vérification de standardisation de la sécurité de contact;
- établir les modalités de la vérification des erreurs (modalités de la sécurité de contact);
- vérification de l'expression de potentiel DC;
- examiner la séparation de conducteur de protection et de l'exploitation neutre;
- vérifier la mise en place du système TN (terre zéro);
- mesurer l'impédance de boucle;
- contrôler et évaluer le corps de desserrement;
- détecter l'origine de l'impédance de boucle excessive;
- vérifier la mise en oeuvre de la mise à la masse;
- mesurer la résistance à la terre et l'impédance de boucle;
- vérifier la sécurité de contact du système IT (système isolé);
- mesurer la résistance à la terre et les courts-circuits;
- contrôler les modalités de la vérification des erreurs (les modalités de la sécurité de contact);
- effectuer de mesures de résistance d'isolement;
- détecter et qualifier des pannes, enregistrer et évaluer les résultats de mesures au procès-verbal;
- élaborer un document de qualification de sécurité de contact.

4. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

7524 Électricien /électricien du bâtiment, électricien /électricienne

(*) Note explicative:

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme aux documents suivants :

"93/C 49/01 of 3 December 1992 on the transparency of qualifications" (résolution 93/C 49/01 du Conseil, du 3 décembre 1992, concernant la transparence des qualifications), "Council Resolution 96/C 224/04 of 15 July 1996 on the transparency of vocational training certificates" (résolution 96/C 224/04 du Conseil, du 15 juillet 1996, sur la transparence des certificats de formation professionnelle), "Recommendation 2001/613/EC of the European Parliament and of the Council of 10 July 2001 on mobility within the Community for students, persons undergoing training, volunteers, teachers and trainers" (recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil, du 10 juillet 2001, relative à la mobilité dans la communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs)

Pour toute information complémentaire sur la transparence, consultez le site <http://europass.cedefop.eu.int/htm/>

©European Communities 2002 ©

5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

<p>Nom et statut de l'organisme délivrant le certificat</p>	<p>Nom et statut de l'autorité nationale responsable de la reconnaissance du certificat</p> <p>Ministère des Affaires Économiques Nationales</p>																
<p>Niveau du certificat (national ou international)</p> <p>Niveau de la qualification professionnelle selon la Liste Nationale des Formations (OKJ): 35 Qualification additionnelle complétant la qualification professionnelle du deuxième cycle de l'enseignement secondaire, basée sur la qualification professionnelle nécessitant l'achèvement du cycle de scolarité primaire et pouvant être typiquement obtenue dans le cadre d'une formation professionnelle formelle.</p> <p>Code ISCED2011: 3</p> <p>Niveau du CNCP de la Hongrie:</p> <p>Niveau du CEC:</p>	<p>Echelle de notation/Exigences aux examens</p> <p>Echelle pentatonique: 5 très bien 4 bien 3 moyen 2 passable 1 insuffisant</p>																
<p>Mention de série du certificat: PT K</p> <p>son numéro d'ordre: 123456</p> <p>Date de délivrance du certificat: 2021.07.21</p>	<p>Résultats aux épreuves et leur pourcentage dans la note complexe.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 25%;">Épreuve écrite centrale</td> <td style="width: 50%;">Épreuve d'essai de vérification de la standardisation de la sécurité de contact</td> <td style="width: 10%; text-align: center;">5</td> <td style="width: 15%; text-align: center;">40.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve orale</td> <td>Vérification de la standardisation de la sécurité de contact</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">40.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve pratique</td> <td>Vérification de la standardisation de la sécurité de contact</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">20.00</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td></td> </tr> </table>	Épreuve écrite centrale	Épreuve d'essai de vérification de la standardisation de la sécurité de contact	5	40.00	Épreuve orale	Vérification de la standardisation de la sécurité de contact	5	40.00	Épreuve pratique	Vérification de la standardisation de la sécurité de contact	5	20.00	Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5	
Épreuve écrite centrale	Épreuve d'essai de vérification de la standardisation de la sécurité de contact	5	40.00														
Épreuve orale	Vérification de la standardisation de la sécurité de contact	5	40.00														
Épreuve pratique	Vérification de la standardisation de la sécurité de contact	5	20.00														
Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5															
<p>Accès au niveau d'éducation/formation suivant</p> <p>A l'enseignement secondaire</p>	<p>Accords internationaux</p>																
<p>Autres informations relatives au processus de la formation professionnelle</p>																	
<p>Base légale</p> <p>Loi CLXXXVII de 2011 sur la qualification professionnelle Exigence professionnelle et d'examen établie par l'Arrêté n° 12/2013 (III. 28.) du Ministère de l'Économie nationale.</p>																	

6. MODES D'ACCES OFFICIELLEMENT RECONNUS POUR OBTENIR LE CERTIFICAT

Description de l'enseignement théorique et pratique professionnels	Part du volume total du programme complet %	Durée (heures/semaines/mois/années)
Ecole/centre de formation	Théorie: 90 % Pratique: 10 %	
Environnement professionnel		
Formation antérieure validée		
Durée totale de la formation		360 heures
Niveau d'entrée requis: <ul style="list-style-type: none">- 34 522 04 Électricien(ne),- 3 années d'expérience professionnelle dans le domaine des installations électriques à fort courant		
Modules d'exigences professionnelles: 11267-12 Vérification de la standardisation de la sécurité de contact		
Ce supplément descriptif du certificat a été établi sur la base du guide de remplissage publié sur les sites du Centre national de référence et du Centre national Europass.		
Centre national de référence– NSZFH – http://nrk.nive.hu		
Chef de l'organisateur d'examen: Date de délivrance: 2021.07.21		CACHET